

CANADA - LISTE II

7217.31.00	Fils pour les assemblages de tiges de jonction, même dotés d'un tube métallique
7217.32.00	Fils ronds devant servir à la fabrication de tuyaux renforcés
7217.33.00	Fils devant servir à la fabrication de tuyaux souples, de pneumatiques et de courroies de transporteurs ou de véhicules automobiles
7223.00.19	Fils pour les assemblages de tiges de jonction, même dotés d'un tube métallique
7304.41.00	Tubes en aciers inoxydables pour les assemblages de tiges de jonction
1/	Tubes, tuyaux et profilés en aciers inoxydables, contenant au moins 24 % en poids de nickel
7304.49.00	1/ Tubes, tuyaux et profilés en aciers inoxydables, contenant au moins 24 % en poids de nickel
7306.40.00	Tubes d'eau d'alimentation, en aciers inoxydables, soudés, en forme de <<U>> Tubes en aciers inoxydables, soudés, devant servir à la fabrication de collecteurs tubulaires de véhicules automobiles
7306.60.10	Tubes, tuyaux et profilés creux, en aciers, soudés et aluminisés
7307.22.00	Manchons (accessoires)
7308.90.90	Systèmes de stalles pour locaux de traite

1/

La suppression des droits de douane entrera en vigueur à la date où l'Accord de libre-échange nord-américain entrera lui-même en vigueur.